Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260331-DEL_13_31032026-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2026

Nombres de membres :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Absent(s) : 0*
- *Ayant donné procuration : 0*
- *Votants : 11*

Date de la Convocation: 25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars à dix-neuf heures zéro minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Bihy, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire.

Étaient présents :

MÉROT Olivier - Maire
TESSON Éric - 1er adjoint
GRANGIENS Valérie - 2ème adjointe
LE ROY Jean-Pierre - 3ème adjoint
HENRY Claudine
LE HÉGARAT Yvon
PENNORS Dominique
GUÉNÉGOU Catharina
COSSON Nathalie
BERTHOUD Jérôme
POSTOLLEC Marine

Absents excusés : sans objet

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de onze membres.

DCM N°14 – 31/03/2026 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Exposé des motifs :

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'instituion dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée :

- Du maire ou de son adjoint délégué - président;
- De 6 commissaires titulaires;
- De 6 commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgées de 18 ans au moins;
- Être de nationalité française ou ressortissant française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne;
- Jouir de leurs droits civils;
- Être inscrites au rôle des impositions directes locales de la commune;
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts;

Vu l'article L.2121-32 du code général des collectivités territoriales;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260331-DEL_13_31032026-DE

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze membres titulaires et douze membres suppléants;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse à l'unanimité la liste de présentation suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Eric TESSON	Jean-Pierre LE ROY
Claudine HENRY	Nicolas RANNOU
Nathalie COSSON	Laurence FAUCHEUX
Dominique PENNORS	Éliane DESPREZ
Valérie GRANGIENS	Yvon LE HÉGARAT
Christian SALMON	Mickaël FOUCQUIER
Jeannine GAINCHE	Adeline BOGARD
Denis LE NEINDRE	Odile DESVAUX
Jean-Pierre CHARLES	Adélaide LESSART
Emma AUREGAN	Jean-Yves GUILLEMONT
Marine POSTOLLEC	Samuel LE GUILLOU
Rachel LE COQ	Christophe TRÉHOREL

Nombre de votants : 11	*Contre : 0*
Pour : 11	*Abstention : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie Cosson

Le Maire,

Olivier Mérot

MAIRIE DE SAINT-BIHY (Côtes d'Armor)